



**FINANCES
PUBLIQUES**

CAPN C

TABLEAU D'AVANCEMENT DES AAFIP 1ERE CLASSE : LIMINAIRE DU 7 OCTOBRE 2016

LA CFDT DÉNONCE LE MANQUE DE RECONNAISSANCE DES AGENTS DE CATEGORIE C

Monsieur le Président,

Le projet de loi de finances pour 2017 a été adopté ce mercredi en conseil des ministres et a été présenté par les Ministres aux directeurs régionaux et départementaux du ministère lundi 3 octobre puis évoqué avec les Fédérations syndicales ministérielles le lendemain, lors du comité technique ministériel (CTM).

La reconnaissance de la part de l'Administration ne peut donc se traduire que par une évolution de grade, avec le bénéfice financier et le déroulé de carrière correspondants.

Le nombre des suppressions d'emplois l'an prochain, à la DGFIP, est fixé à 1.630 ETP (équivalent temps plein) en l'état actuel du PLF, c'est-à-dire avant son examen par le Parlement, ce qui représente 500 ETP de moins qu'en 2016 mais encore 1630 de trop pour la CFDT Finances publiques. De plus, si on rapporte le chiffre en ETPT (équivalent temps plein travaillé) ce sont 1815 suppressions d'emplois que subira la DGFIP en 2017.

La CFDT Finances publiques exige donc l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois qui minent petit à petit notre direction et créent des conséquences dramatiques sur les agents et sur notre organisation du travail.

Par ailleurs, nous vous rappelons une fois de plus la position de la **CFDT Finances publiques** concernant les modalités d'avancement.

Un avancement de carrière linéaire et systématique

La valeur professionnelle d'un agent se bonifie avec le temps et toute l'expérience qu'il acquiert (rapidité d'exécution, connaissances professionnelles plus étendues, meilleure efficacité et donc meilleure rentabilité). Elle doit logiquement lui être profitable et la reconnaissance professionnelle doit en être un des leviers.

Il est évident qu'après quelques années de pratique, un agent soit plus expérimenté qu'en début de carrière.

Ainsi, cette reconnaissance de la part de l'Administration ne peut se traduire que par une évolution de grade, avec le bénéfice financier et le



CFDT-FINANCES.FR

déroulé de carrière correspondants.

Des agents toujours plus spécialisés sans reconnaissance réelle en retour, est-ce cela la politique de notre Directeur général ?

Les agents de catégorie C seraient-ils considérés comme la cinquième roue du carrosse ?

Pourtant, leur efficacité est indéniablement constatée par leur hiérarchie.

Un nombre de promus en constante baisse

Concernant l'objet de la CAPN de ce jour, le nombre de promouvables pour l'accès au tableau d'avancement est moins important que les années précédentes : 2106 agents cette année, contre 2776 en 2015.

De plus, le taux de promotions présenté cette année est de : 25 % soit 526 promotions au lieu de 26 % et 722 promus pour l'an dernier.

Mais où s'arrêtera cette chute de promotions ?

Année après année, la Direction générale reconnaît de moins en moins l'ancienneté et la compétence professionnelle de ses agents en leur refusant par conséquent l'accès au tableau d'avancement. Leur valeur diminuerait-elle au fil des années alors qu'ils acquièrent de l'ancienneté ? C'est paradoxal !!!!

Ou est-ce une simple règle budgétaire qui vous anime aujourd'hui ?

Par ailleurs, pour les agents ayant un avis défavorable du fait d'absences pour raisons médicales, la **CFDT Finances publiques** rappelle qu'un collègue qui subit un problème de santé vit une situation psychologique et physique fragile. Cet agent est chaque jour en souffrance. Il lutte, il appréhende l'avenir, il est préoccupé.

Il est astreint souvent à un traitement médical qui peut avoir des incidences diverses sur son sommeil, sa concentration, son quotidien corporel et hygiénique mais va travailler tous les jours et donne le meilleur de lui-même. Sa présence sur son lieu de travail lui permet d'oublier temporairement ses difficultés personnelles. Il s'implique et s'investit de son mieux dans son travail. Il donne son maximum.

La CFDT Finances publiques vous invite à relire les appréciations valorisantes, élogieuses voire dithyrambiques rapportées par les responsables hiérarchiques à l'égard de ces agents.

Du fait de ces difficultés vécues, ils méritent un traitement équivalent à celui appliqué aux autres collègues, avec une appréciation basée sur la seule réalisation de leurs missions et non sur leur temps d'absence.

Les élus CFDT en CAPN des agents d'administration .

Grégory BOILEAU et Eric GOHIER.

L' expert CFDT Patrick LAURENT